

UQÀM

CAHIER DU PARTICIPANT



L'INTERVENTION INTERCULTURELLE :
UNE CONSTRUCTION IDENTITAIRE

EN PRÉVISION DU MINI DÉBAT
DANS LE CADRE DU COURS COM3109 RELATIONS HUMAINES,
COMMUNICATION ET APPROCHES CONSTRUCTIVISTES

6 AVRIL 2009

Claude Castonguay
Valérie Ducas
Jessica Duquette
Lucie Enel
Eric LaBrie
Josée Rochefort

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
1. L'intervention interculturelle.....	3
1.1 Un portrait de l'immigration au Québec.....	3
1.2 Une empreinte des partis politiques.....	4
1.3 Une évolution des points de vue.....	4
1.4 La question autochtone.....	5
2. L'identité québécoise en questionnement.....	6
2.1 Des valeurs et de l'insécurité.....	6
2.2 Identité civique et ethnoculturelle.....	6
2.3 Des postures positives?.....	7
3. Problématique.....	7
4. Enjeux : sommes-nous les propres créateurs du problème?.....	7
4.1 Les appellations, désignations et autre choix de vocabulaire.....	7
4.2 Des interventions de toutes sortes.....	7
4.3 L'identité comme un problème de société.....	7
5. Des exemples d'intervention.....	8
5.1 La commission Bouchard-Taylor.....	8
5.2 Émission de télévision : Islam Québec.....	10
5.3 La fondation de la tolérance.....	11
5.4 Sous un shaputuan : la rencontre québécois-autochtones.....	12
6. Le débat.....	14
7. Ceci n'est pas une conclusion.....	16
Bibliographie.....	17



INTRODUCTION

Le présent « cahier du participant » s'adresse aux étudiantes et aux étudiants du cours COM 3109. Il vise à documenter un débat en classe, d'un point de vue constructiviste, sur les pratiques du domaine de l'intervention interculturelle au Québec en lien avec la construction de l'identité collective québécoise. Pour ce faire, nous présentons, dans une première partie, le contexte interculturel québécois puis, dans une deuxième partie, le questionnement relatif à l'identité collective québécoise. Nous présentons ensuite des exemples d'interventions ayant cours au Québec pour terminer par notre plan du débat. Nous espérons que ce document saura susciter votre intérêt pour le débat que nous aurons ultérieurement.

1. L'INTERVENTION INTERCULTURELLE

Pour qu'un pays devienne soucieux du contexte interculturel qui le caractérise, la question de l'immigration devient impérative. Ainsi, pour bien saisir la pertinence des interventions qui visent à résoudre notre problématique, il importe de dresser les principaux éléments contextuels dans lesquels elles s'inscrivent. Pour ce faire, nous avons jugé pertinent de mettre l'accent sur le contexte migratoire au Québec, les politiques en matière de relations interculturelles, les politiques culturelles des principaux partis au pouvoir et finalement, la question autochtone.

1.1 UN PORTRAIT DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC

Depuis le milieu du 19^e siècle, certains pays industrialisés sont marqués par des vagues migratoires. Au Québec, ce sont actuellement les besoins économiques et démographiques qui motivent le gouvernement à accueillir des immigrants.

En effet, depuis les 30 dernières années, on dénote une décroissance démographique au sein de notre province, provoquée par un vieillissement de la population et intensifiée par un taux de natalité en constante diminution (Legault et Rachédi, 2008). En 1956, les nouveaux nés représentaient 3% de la population. Ce taux a graduellement fléchi pour atteindre 1,7% en 2006 (Institut de la statistique du Québec, 2007). L'immigration se révèle comme étant une solution intéressante pour amortir cette situation problématique. De plus, la population invitée à repeupler le Québec est intéressante au plan économique. Particulièrement, la plupart des immigrants accueillis au Québec sont sélectionnés pour leurs compétences professionnelles. Ils sont donc majoritairement scolarisés et ne nécessitent pas *a priori* de formation complémentaire. Ils ont aussi un bon capital financier, consomment rapidement, paient des taxes et des impôts et n'aspirent qu'à travailler (ibid).

Dans ce contexte, notre province a accueilli en 2006 près de 45 000 immigrants (Legault et Rachédi, 2008, p.15). Ils se sont installés pour la plupart dans la grande région de Montréal (85%), à Québec (3,9%), en Estrie (2,6%) et en Outaouais (2,3%) (ibid). Pour s'assurer de l'adaptation à cette diversité culturelle, le gouvernement québécois s'est doté de structures visant à favoriser l'accueil et l'intégration de cette population immigrante.

QUÉBEC INTERCULTUREL

L'organisme gouvernemental « Québec interculturel » souligne l'importance de la lutte contre le racisme et la discrimination, de la diversité ethnoculturelle au Québec, de la gestion de la diversité en matière d'emploi et des valeurs importantes pour les québécois en matière de relations interculturelles, dont :

- « La nécessité de parler français au Québec
- Le Québec est une société libre et démocratique
- L'État québécois est laïque
- Le Québec est une société pluraliste
- La société québécoise est basée sur la primauté du droit
- Les femmes et les hommes ont les mêmes droits
- L'exercice des droits et libertés de la personne doit se faire dans le respect de ceux d'autrui et du bien-être général » (Ministère de l'Immigration et des Communautés interculturelles du Québec, 2009)



📍 LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (MICC)

L'organisme «Québec interculturel» est chapeauté par le Ministère de l'immigration et des communautés culturelles (MICC), qui est chargé de sélectionner, de promouvoir et de favoriser l'intégration des immigrants au sein de la société québécoise. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de constater que les cinq axes d'intervention qui catalysent les préoccupations de ce Ministère soient en lien direct avec les valeurs énoncées plus haut :

- « Institue le français comme langue commune des rapports interculturels ;
- Cultive une orientation pluraliste et soucieuse de la protection des droits ;
- Préserve la tension créatrice entre diversité, continuité du noyau francophone et lien social ;
- Met un accent particulier sur l'intégration ;
- Préconise la pratique des interactions. » (Bouchard et Taylor, 2008, p. 44)

📍 LE PROGRAMME PARI

Pour concrétiser cette vision, le MICC a élaboré le **programme PARI** (Programme d'appui aux relations interculturelles), chargé d'accorder les subventions aux OBNL. Évidemment, ces organismes communautaires doivent avoir une vision congruente avec celle du ministère, notamment:

- « développer chez les Québécoises et Québécois la connaissance et la compréhension de la réalité pluraliste de leur société ainsi que de la contribution des communautés culturelles au développement social, économique et culturel du Québec;
- prévenir et combattre les préjugés, la discrimination, l'intolérance, le racisme et l'exclusion basés sur la couleur, l'origine ethnique ou nationale, l'appartenance culturelle ou religieuse des personnes; » (Gouvernement du Québec, 2009)

1.2 UNE EMPREINTE DES PARTIS POLITIQUES

Ces quelques lignes nous montrent quelles sont les actions gouvernementales concernant l'immigration, l'intégration et les relations interculturelles. Pourtant, lorsque nous nous penchons sur les programmes des quatre partis politiques au pouvoir, la place qu'occupe l'interculturalisme varie d'un parti à l'autre. Le Parti Québécois réclame la pleine intégration des immigrants, particulièrement au niveau de la langue et de l'insertion professionnelle. On retrouve leur position sur ce sujet sous l'onglet «souveraineté». L'Action démocratique du Québec n'écrit qu'une seule ligne et ce, lorsqu'on parle d'économie. Pour ce qui est du Parti libéral du Québec, il s'est avéré plus facile pour nous de devenir fan de Jean Charest sur le site de réseautage Facebook que d'en apprendre sur son programme. Seul le parti Québec Solidaire exprime son point de vue de façon exhaustive et détaillée, ne réduisant pas la problématique aux seuls niveaux de la langue et de l'économie, mais en l'ouvrant également sur l'éducation populaire, entre autres domaines.

Sachant que la proportion de résidents québécois d'origine culturelle autre que canadienne-française augmente année après année, la place qu'occupent les relations interculturelles dans l'agenda politique des dirigeants est-elle adaptée à la situation?

1.3 UNE ÉVOLUTION DES POINTS DE VUE

Toutefois, il importe de souligner que l'investissement actuel en matière d'immigration et de relations interculturelles n'a pas toujours été aussi important. En effet, du début du 20^e siècle à la fin de la Seconde Guerre mondiale, des législations xénophobes et des mesures discriminatoires marquaient les politiques canadiennes en matière d'immigration. Particulièrement, elles énonçaient par une hiérarchie des pays d'origine, scindée en trois groupes: les désirables (les Anglais, les États-Uniens, les Français, etc.), les assimilables (les Allemands, les Ukrainiens, les Polonais, etc.) et les indésirables (les Italiens, les Grecs, les Maghrébins, les Asiatiques, les Africains, etc.). Pour dissuader ce dernier groupe à s'établir au Canada, le gouvernement leur imposait une taxe d'entrée qui s'élevait à 500\$ en 1903. En 1911, on



interdit même l'entrée des immigrants *noirs*, sous prétexte qu'ils étaient biologiquement inaptes à s'adapter au climat canadien (Gaudet, 2005, p.25-27).

Cette situation s'est progressivement améliorée après la Seconde Guerre mondiale. Au début des années 50, le gouvernement a défini de nouveaux critères de sélection plus souples, mais demeurait néanmoins discriminatoire envers les «Noirs» et les «Asiatiques». Cette politique sera abolie seulement en 1960, par l'adoption de la *Déclaration canadienne des droits de l'homme*. Deux ans plus tard, le gouvernement a enlevé les restrictions et les privilèges des immigrants britanniques et français (ibid, p.28-29).

À partir de 1968, le Québec s'est progressivement approprié le pouvoir de sélectionner ses immigrants, d'agir sur le volume et de déterminer les politiques d'intégration. Cette période a donc marqué les débuts idéologiques en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles (ibid, p.29-30). Qu'en sera-t-il dans vingt ans, dans cinquante ans? Les décisions que prend le gouvernement québécois dans le contexte actuel -décisions qui devancent généralement l'opinion publique– marqueront la manière dont la population expérimentera, percevra et interprétera son rapport avec les autres cultures. Cette évolution dans l'opinion publique marquera, elle aussi, les futures politiques en cette matière.

1.4 LA QUESTION AUTOCHTONE

Malgré les efforts continus de notre gouvernement à élaborer et à appliquer des politiques en matière d'immigration et de relations interculturelles, il semblerait qu'ils aient de la difficulté à appliquer les mêmes idéaux pour notre population autochtone.

En 1763, la Proclamation Royale indiquait que les peuples autochtones représentaient une diversité de nations que les Anglais devaient protéger (Lepage, 2005). Puis, avec la Loi sur les Indiens en 1876, anciennement appelé *Acte des Sauvages*, chaque tribu s'est vu attribué un numéro. À partir de ce moment, ils pouvaient s'émanciper, soit se « libérer » d'être Indien et de leur état « sauvage » pour accéder à un état « civilisé ». Les autorités coloniales considéraient alors être mieux placées pour savoir comment protéger les intérêts et le bien-être des Autochtones (ibid). Il est à noter que ces lois sont encore en vigueur et utilisées lors de procès entre l'État et les Premières Nations (ibid). Enfin, les autochtones ont eu le droit de vote au Québec en 1969 et au Canada en 1960.

Pendant la première moitié du 20^e siècle, le gouvernement et les institutions religieuses catholiques et protestantes avaient mis en place des pensionnats pour tous les enfants amérindiens et inuit. Les jeunes apprenaient que leur culture était inférieure, impure et sauvage, que ce n'était pas correct de parler leur langue et de pratiquer leurs coutumes. De plus, il y avait présence de plusieurs abus physiques et sexuels de la part des autorités. Lorsque les enfants retournaient dans leur famille, ils ne pouvaient plus échanger avec leur famille, car ils ne connaissaient ni la langue, ni les coutumes. Selon l'Organisation des Nations Unies, un génocide est présent, entre autre, lorsqu'on oblige un transfert des enfants d'un groupe à un autre (ibid). Les pensionnats furent donc une mesure quasi génocidaire lorsqu'on sait que cette politique, comme toutes les précédentes, avait comme objectif de décimer la population des Premières Nations (ibid). Durant les décennies 1980 et 1990, des excuses de la part des Églises catholique et protestante ainsi que du gouvernement ont été formulées à l'égard des Premières Nations (ibid).

On dénombre aujourd'hui environ 70 000 autochtones au Québec sous dix nations et répartis en quarante communautés (réserves ou non) (Legault et Rachédi, 2008). Chaque nation a un conseil de quelques représentants élus démocratiquement et gèrent la santé, l'éducation, les affaires municipales, la sécurité, etc. À chaque dépense, ils doivent demander l'accord du Ministère fédéral des affaires autochtones (Lepage, 2005).

En rétrospective, la vision gouvernementale a été nettement assimilationniste et inspirée d'un ethnocentrisme colonialiste. Les répercussions des politiques établies occasionnent toujours plusieurs problématiques chez les autochtones comme le chômage, le décrochage scolaire, l'analphabétisme (Lepage, 2005) et le suicide dont le taux demeure plus de trois fois supérieur au taux québécois (Miller Chenier, 1995).



2. L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE EN QUESTIONNEMENT

Ainsi, à travers ce flot d'immigration issu de toutes parts, la population québécoise se diversifie jour après jour. Un mélange culturel se crée tranquillement, particulièrement dans la région de Montréal. Ce phénomène amène un questionnement sur les valeurs, les mœurs et les coutumes québécoises, sur l'unicité de notre société et sur le sens de ce qu'est «être québécois».

2.1 DES VALEURS ET DE L'INSÉCURITÉ

Cette question identitaire s'est située au cœur de la *Commission Bouchard Taylor* qui s'est vue comme le symptôme d'une problématique encore plus profonde. En effet, l'introspection collective qu'a suscitée cette commission a relevé plusieurs antagonismes catalysés par la création de sens inhérente et constitutive de l'identité (Houston, 2008). Par exemple, Roxanne de la Sablonnière (2007) révèle la possibilité d'attribuer une sémantique inadéquate au voile musulman. D'un côté, une femme qui porte le voile pourrait s'identifier à des valeurs très discordantes d'une femme québécoise. De l'autre, cette femme québécoise pourrait elle-même avoir de la difficulté à admettre que cette femme voilée, associée à des valeurs polarisées, puisse être considérée comme étant «Québécoise». Cette construction péjorative de sens commun, associée à certains symboles religieux, semble donc entraver la possibilité d'établir des relations interculturelles harmonieuses.

Ajoutons à ceci le sentiment d'insécurité souligné dans le rapport de la *Commission Bouchard-Taylor* (2008, p.77-78). En effet, les Québécois francophones vivraient un sentiment d'insécurité, motivé par la crainte de perdre la culture francophone déjà minoritaire, puisque entourée de la culture anglophone canadienne et américaine. Il est écrit que le sentiment de perte de repères et de vide symbolique est généralisé dans ce même groupe et le fait que plusieurs membres de minorités ethniques réclament leur double appartenance culturelle amplifie ces sentiments et ces craintes. Plusieurs Québécois francophones croient donc que leur culture et leur identité sont en péril et, pour les protéger, le réflexe est de se fermer aux pratiques d'harmonisation interculturelle et, parfois, de prendre la population immigrante comme bouc émissaire.

2.2 IDENTITÉ CIVIQUE ET ETHNOCULTURELLE

Pourtant, la culture québécoise est, avant même de s'intéresser aux nouvelles cultures présentes dans la société, un mélange de la culture américaine, anglaise, française et italienne (particulièrement de Rome pour sa religion catholique) (Lamonde, 2001), sans oublier la culture autochtone trop souvent méconnue et dans l'ombre. En outre, dans les années 1970, les mouvements souverainiste et autonomiste ont créé une transition indélébile dans la représentation de l'identité québécoise: «la mutation de l'identité ethnoculturelle *canadienne française* en une identité civique *québécoise*.» (Maclure, 2005, p. 63). Même si «être Québécois» réfère alors davantage à une identité civique qu'à une identité ethnoculturelle, les citoyens ne peuvent oublier ou mettre de côté leur histoire, et le besoin d'affirmation d'une société québécoise demeure présent. Selon Maclure, la «tension entre le culturel et le civique» semble être l'une des causes des problèmes en matière de relations interculturelles et des moyens utilisés pour l'intégration des nouveaux arrivants. Bref, l'indéfinition de l'identité québécoise amène ce blocage social au niveau de l'interculturalisme.

Certains, comme Mario Dumont, indiquent que les Québécois se plient et «s'effacent collectivement» (Bouchard et Taylor, 2008, p. 56), quand vient le temps de défendre les valeurs de «chez nous». D'autres affirment plutôt le contraire en évoquant que les francophones québécois se protègent de la diversification culturelle et se replient dans leur identité (Laaroussi, 2008, p. 47-65). Deux positions se confrontent alors et, dépendant du point de vue de l'immigrant ou du résident natif du Québec, on y voit soit de la fermeture, soit un manque d'affirmation de soi.

Selon la Commission Bouchard-Taylor, la «francophonie a besoin d'une identité forte pour calmer ses inquiétudes et pour se comporter comme une majorité tranquille.» (Bouchard et Taylor, 2008, p.79). Il existerait, selon les commissaires, un malaise identitaire au Québec qui influence directement les rapports interculturels. «Avoir une identité, c'est pouvoir se raconter, pouvoir rendre crédible et significative sa propre histoire [...], c'est mener un combat pour faire reconnaître [son] existence.» (Chabot, 2002, p.X).



2.3 DES POSTURES POSITIVES?

Toutefois, il importe de nous questionner sur l'exhaustivité de ces opinions. N'existe-t-il pas d'autres postures, plus positives, de l'expérience interculturelle? Les interventions qui visent à améliorer la situation actuelle amènent-elles une vision plus optimiste de l'avenir interculturel du Québec? Est-il possible que plusieurs cultures différentes coexistent sans antagonisme?

Néanmoins, la nécessité de savoir qui nous sommes et la survie de cette «histoire» collective semblent être un point important lorsqu'il est question des relations interculturelles au Québec.

3. PROBLÉMATIQUE

À la lumière du contexte actuel illustré plus haut faisant référence à la hausse de l'immigration en parallèle au changement de l'identité collective au Québec, il apparaît un phénomène de **résistance** chez certains se traduisant parfois par des **stéréotypes** voire par de la **discrimination**. Ce phénomène nous amène à nous **questionner à propos de l'impact qu'ont les interventions interculturelles sur le changement de l'identité collective québécoise**.

4. ENJEUX: SOMMES-NOUS LES PROPRES CRÉATEURS DU PROBLÈME?

Il convient de se poser la question: les malaises liés à l'identité des québécois et des gens issus d'autres communautés culturelles sont-ils préexistants d'une condition quelconque ou sont-ils créés par la coconstruction des gens entre eux? Cette question génère de l'ambiguïté! Les différentes façons d'agir seraient peut-être les causes mêmes des problèmes d'identité et de discrimination qui surviennent présentement au Québec.

4.1 LES APPELLATIONS, DÉSIGNATIONS ET AUTRES CHOIX DE VOCABULAIRE

Plusieurs appellations ont été employées au fil des années pour désigner les québécois eux-mêmes et les personnes de communautés culturelles différentes. Pour le premier groupe, nous avons noté les termes «québécois de souche», «québécois pure laine», «vrais québécois», etc. Pour ce qui est du deuxième groupe, les exemples sont plus que nombreux. Les mots employés sont notamment: «immigrants», «nouveaux arrivants», «immigrant de deuxième génération», «néo-québécois», «personne de race différente», «personne de communauté ethnique différente», «personne de communauté culturelle différente», «minorité visible», etc. Selon l'époque, l'utilisation de certaines de ces appellations semble plus «appropriée», les autres étant considérées comme ayant une connotation négative. Il devient alors difficile de s'exprimer sans risquer d'offusquer quelqu'un. Ainsi, les termes employés pour soi-disant nous «simplifier la vie» semblent compliquer davantage la situation. Ceux-ci seraient-ils les créateurs même du malaise, mettant sans cesse l'accent sur les notions d'endo et d'exo groupe?

4.2 DES INTERVENTIONS DE TOUTES SORTES

Un autre enjeu lié au problème de l'identité est la présence des *interventions*. En effet, le fait de créer des interventions constituerait peut-être un renforcement du problème vécu, plutôt qu'un apaisement des conséquences néfastes. Selon cette vision, la démonstration de différents types de problèmes pousserait les gens à se refermer davantage et à s'imaginer que ces situations particulières sont très répandues. Cela aurait alors pour effet de mettre trop d'emphasis sur les événements n'ayant pas nécessairement beaucoup d'ampleur.

4.3 L'IDENTITÉ COMME UN PROBLÈME DE SOCIÉTÉ

Pour terminer, mettre le sujet de «l'identité» au premier plan des «problèmes» de la société québécoise constitue peut-être indirectement le malaise lui-même. À force de ramener constamment le sujet sur la table et de le considérer comme étant un «problème», ce phénomène risque de prendre une ampleur démesurée. Au même titre que les rumeurs, il peut prendre des proportions exagérées et distorsionnées



avec le temps. Ce renforcement peut alors créer un sentiment de paranoïa chez les gens, ce qui est questionnable pour une société disant viser l'acceptation et l'intégration de l'«autre».

Dans le contexte socioculturel actuel, il nous semble primordial de consacrer du temps à ces réflexions pour tenter d'améliorer la situation, en prenant en compte les perceptions de chacun et en construisant le système dans lequel nous vivons vers une manière d'interagir de façon plus harmonieuse.

5. DES EXEMPLES D'INTERVENTION

Pour bien comprendre où nous en sommes en matière de relations interculturelles et pour définir ainsi la voie vers laquelle nous nous dirigeons en tant que société, il est pertinent de prendre connaissance de quelques interventions actuellement en cours au Québec. Par intervention interculturelle, nous entendons l'«interaction entre deux entités qui se donnent mutuellement un sens» (Legault et Rachédi, 2008). Nous en avons choisi quatre: la Commission Bouchard-Taylor, l'émission Islam Québec, la Fondation de la tolérance et Sous un shaputuan, dont voici les courtes descriptions.

5.1 LA COMMISSION BOUCHARD-TAYLOR

C'est suite à la crise des accommodements raisonnables que le premier ministre du Québec, Jean Charest, a annoncé le 8 février 2007 la création de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles.

Cette intervention fut prise en charge par deux coprésidents: Gérard Bouchard, historien et sociologue, professeur au département des sciences humaines à l'Université du Québec à Chicoutimi et Charles Taylor, auteur et philosophe, professeur de sciences politiques et de philosophie à l'Université McGill.

MISSION ET OBJECTIFS

Le décret du gouvernement stipule les mandats suivants:

- «dresser un portrait des pratiques d'harmonisation au Québec;
- analyser les enjeux en tenant compte des expériences des autres sociétés;
- mener une vaste consultation;
- formuler des recommandations au gouvernement.» (Bouchard et Taylor, 2008, p. 7)

Pour ce faire, la Commission disposait d'un budget de cinq millions de dollars permettant la réalisation de plusieurs actions (Site Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, 2009) :

Mars à août 2007, la préparation de la consultation et autres activités;

Plusieurs réunions se sont tenues avec des groupes d'experts, des groupes-sonde ont été mis en place avec des citoyens, le premier forum national fut organisé en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde (INM).

Septembre à décembre 2007, la consultation publique;

Des audiences publiques se sont tenues dans 17 villes de toutes les régions du Québec, les deuxième et troisième forums nationaux furent organisés en collaboration avec l'INM. Cette consultation publique avait pour but de:

- informer la Commission sur les points de vue des citoyens de plusieurs générations, de plusieurs origines et de plusieurs régions du Québec, sur la gestion de la diversité et sur les valeurs communes des Québécois;
- créer un esprit et un espace de dialogue entre citoyens d'origines diverses;
- stimuler la réflexion au sein des principales communautés concernées.

Janvier à mars 2008, la rédaction du rapport final.

Les mémoires et le contenu de la consultation publique furent analysés, le quatrième forum national fut organisé en collaboration avec l'INM, le rapport fut rédigé et remis.



PUBLIC CIBLÉ

Il s'agit d'une intervention de grande envergure réalisée à l'échelle de la province du Québec. En effet, la consultation publique dont les résultats sont à la base du rapport écrit était ouverte à tous les citoyens ou organismes intéressés à envoyer des mémoires ou à partager des témoignages. La Commission a d'ailleurs reçu pas moins de 900 mémoires suivis de 328 audiences et de 241 témoignages (Bouchard et Taylor, 2008).

IMPACTS

De cette consultation sont ressorties plusieurs recommandations. Voici celles qui ont été retenues comme étant prioritaires (Bouchard et Taylor, 2008, p. 95) :

- la définition de nouvelles politiques ou de nouveaux programmes relatifs à l'interculturalisme et à la laïcité;
- dans le domaine de l'intégration: la reconnaissance des compétences et des diplômes des immigrants, les programmes de francisation, le besoin d'un effort accru pour régionaliser l'immigration et la nécessité d'une meilleure coordination entre Ministères;
- concernant les pratiques interculturelles et la compréhension mutuelle: le besoin de formation accrue chez les agents de l'État dans tous les établissements publics et la nécessité d'encourager davantage les projets d'action communautaire et intercommunautaire;
- favoriser la responsabilisation des acteurs ou des intervenants dans la sphère citoyenne.

Outre ces recommandations, des impacts concrets ont également été notés auprès de la collectivité citoyenne. Peu après la crise des «accommodements raisonnables» et pendant que se tenait la Commission, le ton du débat public laissait entendre un apaisement et de là une plus grande responsabilisation en ce qui a trait à la qualité de l'intégration collective et des enjeux qui en découlent tant de la part de la classe dirigeante que de celle des citoyens. (Bouchard et Taylor, 2008)

IDENTITÉ

Néanmoins, il ressort de cette vaste consultation l'idée que pour comprendre les causes profondes de cette crise, il importe de se tourner vers l'insécurité du minoritaire, fait immuable dans l'histoire du Québec francophone. Les témoignages reçus ont laissé apparaître, au-delà des propos parfois très sombres et choquants, un sentiment de perte de repères, un questionnement sur l'identité et l'intégration des immigrants. À ce sujet, le rapport de la Commission conclut qu'en tant que «minorité culturelle, la francophonie québécoise a besoin d'une identité forte pour calmer ses inquiétudes et pour se comporter comme une majorité tranquille. » (Bouchard et Taylor, 2008, p. 79) En effet, il s'avère que l'identité héritée du passé canadien-français ne peut pas occuper la totalité de l'espace identitaire québécois. Elle a sa place dans cet espace identitaire mais elle doit également évoluer dans le respect des autres identités présentes, selon l'esprit de l'interculturalisme (Bouchard et Taylor, 2008).

Finalement, les impacts les plus importants de cette intervention restent probablement à venir. Celle-ci consistant plutôt en une consultation générale, ce sont ses recommandations qui constituent aujourd'hui une base de travail pour la mise en place d'interventions interculturelles plus concrètes.

LE REVERS DE LA MÉDAILLE...

Il apparaît cependant important de spécifier certains autres aspects relatifs à la Commission.

En premier lieu, tout au long de la vaste consultation, il va de soi que les médias effectuèrent une sélection des extraits de témoignage diffusés au grand public. Il fut séduisant pour certains médias de mettre surtout de l'avant des propos radicaux et choquants, qui ne représentent pourtant qu'une minorité des témoignages. Ceci a pu amener certaines personnes à considérer la Commission comme une perte de temps et d'argent ou encore à accentuer les clivages quant aux divergences d'opinion par rapport aux différences culturelles.

D'autre part, une des conclusions du rapport de la Commission consiste à dire que la crise des accommodements raisonnables s'explique principalement par une crise des médias. En effet, cette crise



des accommodements proviendrait plutôt de perceptions erronées véhiculées par les médias que de convictions individuelles. Cependant, malgré ce constat, il n'y a pas eu d'approfondissement de cette «crise des médias». Il ne semble pas y avoir eu de véritable remise en question des médias à ce niveau en vue de ne pas récidiver ce genre de crise dans le futur.

Enfin, outre un bref survol par les médias lors des journées qui ont suivi la parution du rapport, les résultats de la Commission n'ont pas bénéficié d'une large visibilité auprès du grand public. Seules les personnes vraiment intéressées auront lu le rapport abrégé et il semble évident que très peu auront lu le rapport intégral. Ceci reflète donc d'une part la faible accessibilité des résultats de la Commission. D'autre part, il est facile d'imaginer que la faible proportion de la population ayant eu accès à ces informations était une proportion ayant un niveau de scolarisation plus élevé que la moyenne et déjà sensibilisée aux enjeux de cette crise, tandis que les personnes moins informées et ayant des stéréotypes à l'égard des autres cultures ne furent pas ou faiblement touchées par les résultats de la Commission.

5.2 ÉMISSION DE TÉLÉVISION: ISLAM QUÉBEC

Depuis le 19 janvier 2009, la chaîne de télévision Canal Vie offre une émission sous forme de documentaire abordant le thème de l'immigration maghrébine au Québec. Dans cette émission, trois familles sont suivies dans leur quotidien. La série télévisée nommée *Islam Québec* est composée de 13 épisodes, chacun traitant de divers sujets. La difficulté des hommes à trouver un emploi malgré leur diplôme étranger, les relations homme-femme, la religion et l'intégration des enfants en sont quelques exemples.

📌 MISSION ET OBJECTIFS

Trinôme, l'entreprise de production qui dirige la télésérie, tenait à faire suite au débat sur les accommodements raisonnables (Isacsson et Hamelin, 2009). En effet, cette série est un moyen de démystifier le mode de vie des gens ayant immigrés au Québec il y a quelque temps. Selon les écrits du journal *Maghreb Canada Express*, ce docu-réalité servirait à répondre à la question suivante: «Entre les accommodements raisonnables qui font tant parler et les préjugés, quelle vie attend les nouveaux arrivants qui s'établissent au Québec?» (Communiqué Canal Vie, 2009)

Cette émission de télévision semble viser les objectifs de favoriser l'ouverture d'esprit des gens face aux conditions de vie des immigrants, poser un «regard neuf» (Gaudreau, 2009) sur les nouveaux arrivants et laisser davantage de place à la tolérance.

📌 CLIENTÈLE TOUCHÉE

Même si *Islam Québec* est adressée à un public de tous âges, la scénariste et responsable de l'émission, madame Louise Hamelin, déclare que le public cible demeure les femmes «modernes» et «allumées» (Isacsson et Hamelin, 2009). Selon elle, le fait que ce documentaire soit diffusé sur les ondes de Canal Vie permet d'entamer des débats publics sur les questions entourant l'immigration et la place des immigrants dans la société québécoise. Ainsi, le public généralement ciblé par ce diffuseur a plus de chances d'être influencé par le sujet de l'émission que les téléspectateurs des chaînes généralistes. (idem) Madame Hamelin a d'ailleurs déclaré: « Nous croyons que les Québécois qui verront la série s'attacheront aux personnages et s'attaqueront, dans la mesure de leurs moyens, aux obstacles qui bloquent leur intégration, au premier chef, l'intégration en emploi.» (id.)

📌 NÉCESSITÉ DE CE TYPE D'INTERVENTION

Il semblerait que le gouvernement du Québec et le Ministère de l'immigration offrent une vision plutôt paradisiaque de la vie au Québec et les immigrants sont tentés de venir s'y installer. Toutefois, la situation réelle est loin d'être aussi invitante. Les immigrants diplômés dans leur pays s'étant fait promettre d'avoir un emploi dans leur champ de compétence à leur arrivée, se retrouvent désillusionnés. Soit leur formation n'est pas reconnue, soit ils sont surqualifiés. « Laissez à eux-mêmes, ils finissent par croire qu'on les a fait venir pour «peupler» le Québec, plutôt que pour y travailler.» (Therrien, 2009). Avec les scandales liés aux accommodements raisonnables et aux événements du 11 septembre 2001, certains «Québécois de souche» adoptent des comportements de fermeture ou de discrimination à l'égard des immigrants. Ces



derniers sont souvent victimes de racisme et se sentent à l'écart de la société. Il semble donc important d'informer les gens sur les conditions de vie «réelles» des immigrants pour tenter de vaincre les préjugés. Une émission de télévision est d'ailleurs une intervention alternative aux interventions plus conventionnelles.

LE REVERS DE LA MÉDAILLE...

Malgré que l'émission *Islam Québec* nous apparaisse intéressante à plusieurs égards, il est légitime de remettre en question certains aspects de cette intervention. Tout d'abord, il y a lieu de se demander si le public touché est vraiment le public ciblé, soit une génération de jeunes femmes «modernes» ayant des chances d'être interpellées personnellement quant aux problèmes soulevés par l'émission. Ensuite, considérant que l'émission est diffusée au moment d'écrire ces lignes et qu'elle en est à sa première saison sur les ondes, il est difficile d'en connaître les impacts réels et de prouver que cette intervention soit bénéfique au niveau de l'amélioration des rapports inter ethniques. Ce docu-réalité pourrait avoir des impacts positifs sur la tolérance, le respect des différences et l'ouverture d'esprit face aux personnes d'«autres cultures», mais pourrait aussi bien renforcer le sentiment de crainte et de méfiance ressenti par certains. Ainsi, nous ne pouvons déterminer a priori si cette intervention atteindra ses objectifs.

5.3 LA FONDATION DE LA TOLÉRANCE

La Fondation de la tolérance a vu le jour en 1995, «année internationale des Nations Unies pour la tolérance». Elle bénéficie, entre autres, de contributions gouvernementales et de dons d'individus, mais elle reçoit la plus large part de ses subventions grâce aux dons des entreprises privées. Afin d'être fidèle au message que cette fondation prône, le conseil d'administration est formé de Québécois d'origines diverses, œuvrant dans les domaines du droit, des affaires ou encore de l'éducation.

MISSION ET OBJECTIFS

Sa mission est la suivante: «Éveiller les consciences au respect des différences (...); inciter chacun à connaître l'autre et à vivre harmonieusement avec lui (...); sensibiliser les jeunes et les adultes à l'impact négatif de la discrimination sous toutes ses formes et les conscientiser quant aux conséquences sociales de leurs décisions, en les invitant à poser un regard critique sur leurs valeurs, leur croyances, leurs attitudes et leurs comportements.» (Site Fondation de la Tolérance, 2009)

La Caravane de la tolérance, l'une des activités principales de la Fondation de la tolérance, vise trois objectifs: «comprendre le processus qui mène du préjugé au génocide»; «Sensibiliser les jeunes aux outils que la société s'est donnée pour combattre les attitudes discriminatoires» (les chartes) et «Convaincre les jeunes à modifier, individuellement et collectivement les attitudes et comportements préjudiciables.» (Site Fondation de la Tolérance, 2009)

CLIENTÈLE VISÉE ET TOUCHÉE PAR L'INTERVENTION

La Fondation de la tolérance mise sur l'éducation des jeunes, puisqu'elle considère qu'ils forment l'avenir de la société et qu'il est plus facile d'apprendre un comportement positif en bas âge. La fondation ne prétend pas avoir la réponse à tout et ne souhaite pas inculquer une façon de penser mais, par l'entremise de ses activités, elle permet une réflexion sur les préjugés, sur l'exclusion et elle amène les jeunes à développer un regard critique pour qu'ils en viennent à adopter des comportements tolérants.

Depuis sa fondation en 1995, 225 000 jeunes de 11 à 17 ans ont été sensibilisés, ce qui fait de cette fondation l'un des principaux acteurs en matière de prévention à l'exclusion et à la discrimination au Québec. Les jeunes du niveau secondaire sont les principales «cibles», mais en tant que co-organisatrice de la Semaine d'actions contre le racisme, la fondation de la tolérance permettra aux universitaires de débattre de la question du racisme. Ainsi, sporadiquement, elle réussit à impliquer d'autres types d'étudiants.



TYPE D'INTERVENTION ET ACTIVITÉS

En plus de coorganiser la Semaine d'actions contre le racisme, cet organisme produit des outils pédagogiques, offre des ateliers de formation, présente des pièces de théâtre participatif et se promène dans les écoles et dans divers endroits qui en font la demande.

La *caravane* s'installe dans une salle de classe ou dans l'agora d'une école et décore l'endroit de photos, de vidéos et de textes choquants traitant des sujets qui seront abordés avec les jeunes. C'est une mise en contexte qui ouvre la porte à une discussion entre les animateurs et les jeunes à propos de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle, de la religion ou encore des handicaps. Pendant l'heure que dure l'activité, les jeunes sont invités à réfléchir sur les conséquences de leurs propres préjugés sur les autres personnes et sur les méthodes pour empêcher cette discrimination. Les ateliers sont adaptés au groupe d'âge et c'est la raison pour laquelle la question du génocide n'est pas traitée avec les jeunes de première et de deuxième secondaire.

Une autre méthode d'intervention est le théâtre participatif. Visant les mêmes objectifs, les acteurs arrêtent la pièce à un moment crucial et laissent les spectateurs voter entre deux options. Ces quelques prises de décisions des jeunes pendant la pièce offrent un côté humoristique, mais ouvrent la porte à une réflexion éventuelle à la fin de la pièce. Il y a aussi le théâtre forum, qui laisse les jeunes trouver eux-mêmes l'action à prendre sans se faire offrir d'alternatives.

Les ateliers de formation d'une durée maximale de cinq heures, quant à eux, se donnent aux enseignants, aux intervenants du milieu scolaire, mais aussi dans les entreprises privées. Grâce à des jeux de rôles ou à des discussions interactives, les objectifs de tolérance à la différence aux niveaux personnel et institutionnel sont visés et des outils pédagogiques sont laissés sur place après le départ de la fondation.

LE REVERS DE LA MÉDAILLE...

Les interventions de la *caravane* ne durent qu'une heure. N'est-ce pas trop bref? D'aussi courtes discussions peuvent-elles mener à des changements significatifs? Personne ne le sait, ni même la fondation, puisqu'elle affirme ne pas connaître l'impact de ses activités. Lorsque la *caravane* quitte une école après une intervention, elle n'y revient pas pour constater les changements, si changements il y a eu. Si la fondation de la tolérance est un leader québécois en intervention auprès des jeunes et que les impacts de ses activités sont inconnus, il est permis de se demander quel type d'interventions faites au Québec ont un quelconque impact positif et sur qui?

5.4 SOUS UN SHAPUTUAN: LA RENCONTRE QUÉBÉCOIS-AUTOCHTONES

En 1998, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a créé un projet éducatif pour démystifier la culture autochtone. Ce programme d'activités éducatives s'insère dans la lutte contre la discrimination mais, vu sa spécificité sur les relations autochtones et son programme d'activités offertes, il diffère quelque peu des autres programmes. En effet, pendant trois à cinq jours, un groupe de personnes de la communauté des Montagnais, accompagnés de Pierre Lepage de la Commission, vont dans une école secondaire où ils installent une habitation traditionnelle, soit un shaputuan. Ils organisent plusieurs activités sur divers aspects de leur culture.

MISSION ET OBJECTIF

Ce projet éducatif désire «favoriser un rapprochement avec les peuples autochtones et (de) combler les lacunes des programmes scolaires en ce qui a trait à la connaissance de ces peuples.» (Site Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2009) De plus, cette semaine d'introduction à la culture des Innus se voit comme une opportunité de partage, d'ouverture à la différence et d'apprentissage du principe de l'égalité. (Dumais, 2005) Les valeurs promulguées dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne sont donc au cœur de l'intervention interculturelle et visent la prise de contact entre les Québécois et les Autochtones.



Ce projet est coordonné par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse en collaboration avec l'Institut culturel et éducatif Montagnais. Le programme est soutenu financièrement par différents organismes, dont le Ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada, la Direction des affaires autochtones et des services administratifs du Ministère de l'Éducation, du loisir et du sport, ainsi que le Secrétariat aux affaires autochtones du Québec. Une contribution minimale est demandée aux écoles visitées. (Site Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2009)

CLIENTÈLE TOUCHÉE

Puisque ce projet se déroule dans les écoles secondaires, la clientèle visée est constituée des jeunes de 12 à 17 ans. De plus, le personnel enseignant et non-enseignant reçoit une formation par les membres du projet.

De 1998 à 2004, plus de 25 000 jeunes ont vécu l'expérience culturelle «sous le shaputuan». Le projet reçoit beaucoup de demandes de plusieurs écoles secondaires à travers le Québec. En raison de cet achalandage, les écoles situées près de communautés autochtones ou ayant une clientèle amérindienne ou inuit sont favorisées. Ainsi, l'impact se veut plus direct, car les personnes autochtones et non autochtones interagissent ensemble, au quotidien.

TYPE D'INTERVENTION ET IMPACTS

À travers une pluralité d'activités culturelles plus ou moins ludiques, les jeunes apprennent à connaître en quoi consiste le mode de vie et les coutumes des Innus (Montagnais). Les membres innus du projet érigent le dimanche un shaputuan où se déroulera la majorité des activités. Près de 60 jeunes peuvent se loger simultanément sous cet abri. Allant d'un souper communautaire au concours de tipis, les jeunes, leur famille et le personnel de l'école découvrent la culture de la communauté autochtone.

Les réactions des jeunes et des enseignants semblent très positives. Plusieurs enseignants déplorent que le projet ne puisse pas revenir année après année. Toutes les activités s'intègrent dans plusieurs cours du secondaire. L'équipe du projet démontre la diversité culturelle présente au Québec, diversité bien souvent méconnue. Il y a peu d'écrits sur les impacts à grande échelle du projet Rencontre Québécois-Autochtones, mais il semble que le projet arrive à sensibiliser la majorité des participants.

LE REVERS DE LA MÉDAILLE...

Bien que l'intervention soit vue comme positive de la part des acteurs principaux et des participants, quelques interrogations nous viennent en tête. Tout d'abord, sachant que ce sont des activités parfois ludiques qui sont présentées aux jeunes, il est possible de se demander si ceux-ci prennent réellement le temps de réfléchir sur la situation des autochtones ou s'ils utilisent plutôt ces moments comme un échappatoire amusant face aux cours théoriques. De plus, les danses, les chants, la cuisine et les conceptions du monde qui accompagnent toute la semaine ont leur raison d'être selon les concepteurs du projet pour montrer une facette culturelle des Innus. Les adolescents prennent connaissance de tous ces aspects, mais il est difficile de savoir s'ils les apprécient et les considèrent réellement ou s'ils ne font que les stéréotyper davantage. S'il y a des étudiants autochtones dans leur école, il se peut que les autres élèves utilisent les aspects culturels pour amplifier les blasphèmes et les méchancetés à leur égard.

Tous ces questionnements découlent entre autre du fait qu'aucun suivi auprès des jeunes et du personnel des écoles secondaires n'est fait pour saisir les impacts au quotidien de l'intervention *Sous le shaputuan*. Puisqu'il y a une forte demande, on présuppose que c'est un projet positif pour la rencontre entre «Québécois blancs» et Autochtones, mais rien ne peut le prouver clairement.

En outre, ce projet ne permet pas le dialogue concret entre des jeunes des écoles de partout au Québec et des jeunes amérindiens. Ces derniers ont aussi parfois des préjugés à l'égard des autres adolescents et la semaine d'activités ne permet pas leur venue dans l'école pour qu'une rencontre réelle soit faite.

Enfin, l'exposition d'aspects traditionnels des Innus peut aussi folkloriser la culture autochtone d'aujourd'hui. Les Amérindiens ne vivent pas dans des shaputuans et ne cuisinent pas avec les méthodes anciennes. Nous pouvons alors se demander si ce projet représente réalistement la situation actuelle des Autochtones du Québec.



6. LE DÉBAT

Les informations présentées précédemment sur les relations interculturelles au Québec et sur l'ambiguïté identitaire autour de la nation québécoise mettent en lumière la nécessité d'en parler et de remettre en question les pratiques déjà établies. Nous vous proposons donc un débat pour délibérer sur la problématique et les enjeux qui entourent les interventions en milieu interculturel et l'impact que celles-ci ont sur l'identité québécoise.

Suite à cette rencontre, un rapport faisant le constat des principaux éléments et des principales recommandations émises sera produit. Une publication de ce rapport est prévue dans la prochaine année.

OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

Le débat proposé, d'une durée approximative d'une heure, aura pour objectif principal d'échanger, de s'informer et d'évaluer l'information présente pour déconstruire l'intervention en général – autant celles présentées dans le cahier du participant que les nombreuses autres - ainsi que les façons de concevoir les relations interculturelles et l'identité des citoyens québécois. Cette déconstruction amènera ensuite les participants à mettre en lumière une pluralité de recommandations sur de nouvelles perspectives d'avenir concernant les relations interculturelles et l'impact de celles-ci sur l'identité collective du Québec.

Cet échange s'établira sur **trois questions principales** :

- **Qu'en est-il de la situation présente au niveau des interventions faites et des questionnements des Québécois face à la mixité culturelle?**
- **D'un point de vue constructiviste, comment déconstruire les méthodes établies et nos conceptions identitaires et interculturelles?**
- **Sachant que la pluralité culturelle augmentera encore dans les prochaines années, pouvons-nous établir de nouvelles perspectives au plan de l'intervention interculturelle et sur la question identitaire du peuple québécois?**

DÉROULEMENT PROPOSÉ

Nous estimons le nombre de participants à une trentaine, environ. Il est difficile que tous interagissent en un seul grand groupe. La séance se divisera donc en quatre activités, variant du grand groupe à de petits groupes.

1ere activité : 15 minutes

Les participants auront préalablement lu ce cahier explicatif. Il y aura donc une brève présentation de la part des conceptrices(eur) et animatrices(eur) de ce débat. Ensuite, les participants seront séparés en trois groupes représentant chacun un acteur central des relations interculturelles et de l'identité collective :

- la population d'accueil;
- les autochtones;
- les immigrants;

Quinze minutes seront allouées pour travailler en sous-groupes. L'objectif est que chacune des équipes prenne une perspective particulière pour remettre en question les méthodes établies qui touchent ou mettent en avant-plan l'acteur qu'il représente. Ces équipes devront garder en tête les intérêts sociaux, politiques et culturels de leur acteur.

Pour chacun des groupes, une animatrice ou un animateur de l'équipe organisatrice sera présent(e). Cette personne guidera la discussion et les échanges, au besoin, **à partir des questions suivantes**:



- **Quelle est la représentativité et le bien-être de cet acteur?**
- **Quels sont les impacts à long terme des façons d'intervenir?**
- **Quel rôle jouent les médias?**
- **Y a-t-il un malaise véhiculé autour de l'identité québécoise?**

Pour cette dernière question, nous désirons rappeler certaines visions du Québécois : celui qui se plie et s'efface, celui qui se replie et celui qui s'ouvre. Rappelons aussi que, selon la Commission Bouchard-Taylor, la « francophonie a besoin d'une identité forte pour calmer ses inquiétudes et pour se comporter comme une majorité tranquille. » (Bouchard et Taylor, 2008, p. 79)

Chaque groupe doit choisir trois porte-paroles qui représenteront leur acteur à la deuxième activité. Alors que cette première activité se déroule en sous-groupes, la deuxième activité nécessite que les porte-paroles forment un cercle et que les bureaux, tout comme les autres étudiants, se trouvent derrière eux.

👉 2e activité : 20 minutes

Les porte-paroles de chacun des groupes se réuniront ensemble. Les autres participants n'auront pas le droit de parole, mais devront rester attentifs pour retenir toutes les informations pertinentes pour l'activité subséquente.

Chaque trio de porte-paroles aura 90 secondes pour exprimer les éléments principaux de leur point de vue établi à la première activité. Puis, ils devront discuter de leur remise en question et de leur perspective. Si, dans la première activité, chaque équipe s'est concentrée sur un seul acteur, le but de cette deuxième activité sera de discuter de la situation globale, mettant en vedette les trois acteurs. Les animatrices(eur) s'assureront que les porte-paroles ne s'éloignent pas du sujet. Les éléments centraux qui entoureront cette discussion sont la représentativité de chaque acteur et leur bien-être, le malaise véhiculé autour de l'identité québécoise, les impacts à long terme dans les façons d'intervenir et les contraintes concrètes et circonstancielles sur ces dernières. Cette discussion, que nous souhaitons dynamique, durera une dizaine de minutes.

👉 3e activité : 10 minutes

Il y aura ensuite un retour en équipe de dix minutes. Cette rencontre aura pour unique but de formuler trois pistes d'amélioration pour les vingt prochaines années concernant les relations interculturelles et l'identité québécoise. Ces pistes de solution se feront aux niveaux des politiques gouvernementales, des actions municipales, des interventions communautaires et scolaires et du fonctionnement des organisations privées. Évidemment, ces recommandations doivent prendre en compte les éléments saillants de la discussion précédente.

Une personne autre que les porte-paroles précédents devra être choisie pour présenter les trois pistes établies par l'équipe.

👉 4e activité : 20 minutes

Les trois personnes choisies présenteront d'abord les pistes soulevées par leur équipe. Ensuite, tout le monde aura le droit de parole, l'activité se déroulant en grand groupe. Deux animatrices(eur) s'assureront que la participation soit équitable et limiteront la durée des interventions.

L'objectif de cette dernière activité est d'échanger et de débattre sur les neuf recommandations faites afin qu'elles concordent ensemble et qu'il n'y ait pas de contradictions flagrantes. Ces recommandations devront bien sûr permettre la présence des trois acteurs, soit la population d'accueil, les immigrants et les autochtones.

Une synthèse faite par les animatrices(eur) clouera le débat et permettra de mettre en perspective les réflexions faites par les participants.



Il est clair que nous ne disposons que de peu de temps pour arriver à cet objectif. Les animatrices(eur) agiront de façon congruente avec les limites temporelles et respecteront celles-ci. Le rapport final tiendra compte de cette contrainte dans la présentation des recommandations faites.

📌 MATÉRIEL NÉCESSAIRE POUR LES PARTICIPANTS

Chaque participant devra avoir en main le cahier du participant (ce document-ci), quelques feuilles de papier pour prendre des notes et un crayon. Tout autre matériel sera fourni par les conceptrices et le concepteur du débat.

Sachant qu'il y aura rédaction d'un rapport sur le débat, les notes prises par chaque équipe seront reprises par les animatrices(eur) à la fin de la rencontre. Elles seront détruites suite à la rédaction.

7. CECI N'EST PAS UNE CONCLUSION

Pour ne pas conclure, il serait erroné d'affirmer que les interventions proposées, tout comme le contexte peu élaboré, forment le seul angle de vue possible. Il est primordial de déconstruire ce cahier afin d'y ajouter à la fois sa vision personnelle et une touche encore plus globale que celle que nous tentons d'illustrer.

La présence d'un débat vise justement une ouverture que nous espérons définitive, ce qui nous empêche, heureusement, de conclure.



BIBLIOGRAPHIE

Liens Internet

- Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, 2009. « *Commission, Plan de travail* », [En ligne], Disponible sur : <http://www.accommodements.qc.ca>, Consulté le 11 mars 2009.
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2009. « *Milieus d'éducation* » [En ligne], Disponible sur : <http://www.cdpcj.qc.ca/fr/formation/milieueducation.asp?noeud1=4&noeud2=10&cle=16#programme>, Consulté le 8 mars 2009.
- Communiqué Canal Vie, 2009. « Entre les accommodements raisonnables qui font tant parler et les préjugés, quelle vie attend les nouveaux arrivants qui s'établissent au Québec ? », *Revue Maghreb Canada Express*. [En ligne], Vol. VII, N°2, http://www.maghreb-canada.ca/journal/2009/n68_9.pdf, Consulté le 23 février 2009.
- Gouvernement du Québec, 2009. « *Portail Québec, Répertoire des programmes et services* », [En ligne], Disponible sur : http://www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?dossier=5253&table=0, Consulté le 15 mars 2009.
- Institut de la statistique du Québec, 2007. « *Naissances et taux de natalité, Québec, 1900-2006* », [En ligne], Disponible sur : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/naisn_decés/naissance/401.htm, Consulté le 15 mars 2009.
- La Fondation de la Tolérance, [En ligne], Disponible sur : <http://fondationtolerance.com/>. Consulté le 8 mars 2009. Ministère de l'Immigration et Communautés interculturelles du Québec, 2009. « *Valeurs et fondements de la société québécoise* », [En ligne], Disponible sur : <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/fr/valeurs-fondements/index.html>, Consulté le 11 mars 2009.
- DUMAIS, N., 2005. « *Sous le shaputuan : introduction* » [En ligne], Disponible sur : <http://www.innuaitun.com/modules/smartmedia/clip.php?categoryid=3&folderid=18&clipid=61>, Consulté le 8 mars 2009.
- ISACSSON, M., HAMELIN, L., 2009. « *Islam Québec à Canal Vie: les défis de la production* », [En ligne], Disponible sur : <http://www.socialdoc.net/magnus/2009/01/25/islam-quebec-a-canal-vie-les-defis-de-la-production/>, Consulté le 23 février 2009.
- MILLER CHENIER, N., 1995. « *Le suicide chez les autochtones : le rapport de la Commission royale* », [En ligne], Disponible sur : <http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/mr131-f.pdf>, Consulté le 15 mars 2009.
- THERRIEN, R., 2009. « *Islam Québec : Eldorado ou enfer?* », [En ligne], Disponible sur : <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/arts-et-spectacles/television-et-radio/200901/14/01-817721-islam-quebec-eldorado-ou-enfer.php>, Consulté le 23 février 2009.



Articles tiré de revue

- MACLURE, J., « Définir les droits constitutionnels des peuples autochtones : une évaluation normative de la nouvelle approche du Québec », *Éthique publique*, 1, 2005, pp.35-62.
- CHABOT, 2002. *Identités en turbulences*, Études 2002/1, Tome 396, p. 91-104.

Article tiré d'un journal

- GAUDREAU, A., 2009. « Pas toujours facile d'immigrer, surtout avec un nom arabe », *Le Devoir*, Section télévision, Édition du samedi 17 et du dimanche 18 janvier 2009. p. 3.

Ouvrages

- BOUCHARD, G. et TAYLOR, C., *Fonder l'avenir, Le temps de la conciliation*, Rapport abrégé de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008, 99 p.
- DE LA SABLONNIÈRE, R. . *Vers une intégration réciproque des identités culturelles : un sens à la crise symptomatique des accommodements raisonnables*. Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, 2007, 95 p.
- GAUDET, E., *Relation interculturelle : Comprendre pour mieux agir*, Mont-Royal (Québec), Thomson Groupe Modulo, 2005. pp. 1-49.
- HOUSTON, N., *L'espèce fabulatrice*, Montréal, Leméac, 2008, 197 p.
- LAAROUSSI, M. . *Du Maghreb au Québec : accommodements et stratégies*, *Travail, genre et sociétés* 2008/2, N° 20, 2008, pp. 47-65.
- LAMONDE, Y., *Allégeances et dépendances : l'histoire d'une ambivalence identitaire*, Montréal, Éditions Nota bene, 2001, 266 p.
- LEGAULT, G. et RACHÉDI, L., *L'intervention interculturelle, 2^e édition*, Montréal, Gaëtan Morin Éd., 2008, 305 p.
- LEPAGE, P., *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*, Québec, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, 2005, 88 p.